



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0685

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Création d'un giratoire - Médicréa - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0685**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Création d'un giratoire - Médicréa - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La route départementale RD483 est l'axe principal entre le département de l'Ain et la Métropole de Lyon.

Sur sa partie métropolitaine, elle dessert des activités essentielles de la Commune de Rillieux la Pape (ville nouvelle, zone d'activité avenue de l'Europe et logements).

Elle est, également, un axe important pour la circulation générale de par sa proximité avec les échangeurs de l'A46.

Elle sert de liaison intercommunale pour l'ensemble des communes avoisinantes dont celles de l'Ain.

On observe, sur cet axe, de forts mouvements pendulaires notamment aux heures de pointe du matin et du soir.

La circulation représente environ 3 100 véhicules par jour en moyenne dont 300 poids lourds.

La volonté de la Commune est la création d'un giratoire sur cette voirie départementale qui favorisera :

- la desserte de l'entreprise Médicréa qui implantera son siège sur la commune (200 emplois),
- la régulation de la circulation aux heures de pointe, notamment pour les entrées et sorties de Médicréa,
- la limitation de la vitesse sur cette portion située juste avant l'entrée d'agglomération.

Suite à une étude détaillée de circulation, la solution d'un giratoire par rapport à un carrefour à feux a été privilégiée. De plus, des feux après un virage présentent des risques accidentogènes importants. L'aménagement de ce giratoire a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Les travaux d'aménagement devraient intervenir lors du 2eme trimestre 2016.

Les acquisitions foncières sont déjà réalisées et régularisées par le Département du Rhône et ont été rétrocédées dans le cadre de la création de la Métropole.

Le montant de 350 000 € TTC en dépenses est décomposé de la manière suivante :

- travaux de voirie : 310 000 € TTC,
- coordination sécurité et protection santé (CSPS) : 10 000 € TTC,
- eaux pluviales : 30 000 € TTC.

Soit un ratio de 128,40 € au mètre carré ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la création d'un giratoire - Médicréa - à Rillieux la Pape.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 350 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant : 350 000 € en dépenses sur l'exercice 2016, sur l'opération n° 0P09O4941A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.